



Tableau 30 : Nos produits – substances contenues et législation

L'utilisation de substances dangereuses dans les produits est soumise à des lois et restrictions internationales toujours plus strictes. Applications à la date de publication du catalogue (07/2013) : Les produits présentés dans ce catalogue satisfont aux exigences légales suivantes (entre autres) :

- **REACH – réglementation n° 1907/2006/CE**
- **RoHS – directive 2011/65/UE, ou 2002/95/CE**
- **Réglementation n° 1005/2009/CE sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

REACH :

La réglementation n° 1907/2006/CE représente le système de normalisation de l'UE concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH). L'objectif de cette réglementation est de garantir un niveau élevé de protection en matière de santé et d'environnement.

La réglementation REACH est entrée en vigueur le 1er juin 2007 et a remplacé un certain nombre de spécifications liées à la composition des produits préalablement régies, par exemple, par la directive 76/769/CEE, qui comprenait des restrictions relatives à la commercialisation et à l'utilisation de certaines substances dangereuses. Le groupe Lapp commercialise des produits conformes à la directive REACH. Les exigences suivantes de la réglementation REACH sont donc particulièrement importantes :

1. Exigences en matière d'information pour les fabricants et importateurs de produits contenant un matériau sur la « liste de candidats » à des concentrations supérieures à 0,1 % de la masse du produit.
2. Respect des substances requérant une autorisation selon REACH annexe XIV.
3. Respect des restrictions de fabrication, de commercialisation et d'utilisation spécifiées dans REACH annexe XVII.

Le groupe Lapp accorde une grande importance à la sécurité et à l'environnement, et ce à tous les stades de son activité. Notre objectif est de mettre en œuvre la réglementation REACH en concevant des produits sans substances extrêmement préoccupantes (SVHC) ou en remplaçant ces substances par des matériaux non dangereux.

C'est pourquoi nous suivons de près l'évolution de la liste des candidats, dans laquelle l'agence européenne des produits chimiques répertorie ces substances dangereuses ; nous évaluons aussi en permanence nos produits et nous prenons toutes les mesures nécessaires.

Nous observons toutes les exigences en matière d'enregistrement des matériaux conformément à la réglementation REACH, annexe XIV, ainsi que les restrictions en matière de fabrication, de commercialisation et d'utilisation spécifiées dans l'annexe XVII de REACH.

Pour suivre les mises à jour régulières de la liste de candidats pour les substances extrêmement préoccupantes (SVHC), nous proposons les dernières informations concernant REACH à l'adresse www.lappgroup.com/rohs-reach. Contactez nos experts REACH compétents pour toute question relative à une substance spécifique.

RoHS :

La directive 2011/65/UE représente la version mise à jour de la directive de l'UE portant sur les restrictions d'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, et elle remplace la précédente directive 2002/95/CE. La directive 2011/65/UE a été publiée le 1er juillet 2011, et différentes périodes de transition s'appliquent pour les amendements introduits dans la directive. Cette directive est transposée dans les lois nationales (par exemple, la loi ElektroStoffV allemande).

Outre la portée étendue de la directive, qui couvre désormais aussi d'autres équipements électriques et électroniques (EEE), une nouvelle fonctionnalité significative est l'obligation d'assurer la conformité avec les exigences de la directive RoHS par le biais d'une procédure d'évaluation de conformité. Lapp certifie la « conformité RoHS » des EEE couverte par la directive avec la déclaration de conformité CE propre à chaque produit et l'apposition d'une marque CE.

Quelle que soit la portée de la directive RoHS, tous les produits présentés dans ce catalogue satisfont aux exigences en termes de substances. Hormis les exceptions détaillées dans la directive RoHS, nos produits ne contiennent aucune substance restreinte spécifiée dans la directive RoHS ; ils ne dépassent pas non plus les concentrations maximales stipulées.

En règle générale : Toutes les informations fournies sont basées sur l'état de nos connaissances et de notre expérience. Ces informations représentent l'état de l'art actuel. Elles sont étayées par des tests aléatoires continus de nos produits.

Compte tenu du nombre étendu de nos produits, une vérification exhaustive sans exception est impossible. Ainsi, les spécifications ci-dessus ne constituent pas une garantie généralement applicable au sens légal.



Directive WEEE 2012/19/UE

La directive WEEE régit la mise au rebut et le recyclage des biens électriques et électroniques. Une liste de nos produits classifiés dans la catégorie des outils et équipements électriques et électroniques est fournie ci-dessous, avec les numéros d'enregistrement correspondants :

Référence	Numéro d'enregistrement
61801245	39896667
83259601, 83259602	42488170

Les références/numéros d'enregistrement sont sujets à modification suite à toute évolution de la portée de la directive WEEE après impression de ce catalogue.



Directive 2006/66/CE sur les batteries et accumulateurs ainsi que sur les batteries et accumulateurs jetables

Cette directive et les lois nationales qui en résultent (par ex., la loi allemande sur les batteries – BattG) stipulent des obligations en matière d'enregistrement et de retour des batteries. Les produits présentés dans ce catalogue ne sont pas des batteries et n'en contiennent aucune. De la même manière, aucune batterie n'est fournie avec ces produits.

Aussi, les articles présentés dans ce catalogue ne sont pas concernés par cette directive, ni par les lois nationales qui en découlent. Exception : L'outil EPIC® M23 et l'article 11148001 EPIC® CIRCON CRIMPTOOL DIGITAL sont fournis avec une batterie au lithium 3 V standard (pile bouton CR2025) qui peut être recyclée auprès d'un point de collecte approprié.